

*Impôt sur le revenu—Loi*

Au cours des années 50, l'impôt était partagé équitablement entre les sociétés et les particuliers au Canada. Mais sous le gouvernement libéral au cours des années passées, nous avons assisté à un transfert progressif, au point où en 1986, seulement 23 p. 100 des recettes du gouvernement fédéral proviendront des sociétés, contre plus de 77 p. 100 pour les particuliers, ce qui est bien regrettable. La part des recettes fiscales que le gouvernement obtient auprès des particuliers est plus de trois fois et sera bientôt quatre fois supérieure à celle des sociétés.

Ce n'est pas une condition obligatoire à la prospérité. Ce genre de chose peut s'inscrire dans un plan d'amélioration à long terme, mais nous serons tous morts d'ici là comme l'a dit un jour John Maynard Keynes. A court terme, nous essayons de vivre confortablement. A court terme, les conservateurs ont trahi les espoirs des Canadiens. Ils les appauvrissent en puisant dans la poche des Canadiens à revenu faible et moyen.

J'appuie l'amendement à l'étude et j'invite les députés ministériels à appliquer les principes qu'ils défendent dans leurs circonscriptions et à appuyer l'amendement de l'opposition.

**Mlle Aileen Nicholson (Trinity):** Monsieur le Président, je suis heureuse d'appuyer l'amendement proposé par mon collègue le député de Saint-Henri-Westmount (M. Johnston), en vue de supprimer l'article 65 du projet de loi de l'impôt sur le revenu dont la Chambre est saisie. L'article 65 vise à supprimer l'indexation du régime d'impôt sur le revenu des particuliers, ce qui signifie que les salariés ne seront protégés qu'à partir d'un taux d'inflation de 3 p. 100 et plus.

C'est le gouvernement libéral qui a décidé en 1974 d'indexer les diverses dispositions de l'impôt sur le revenu des particuliers, dans le but précis de protéger les Canadiens à revenus fixe, faible et moyen contre les ravages de l'inflation. Le gouvernement supprime aujourd'hui cette protection. En conséquence, les Canadiens devront payer 80 millions de dollars de plus en impôt sur le revenu en 1985-1986, 570 millions de plus l'année suivante et 4.3 milliards pour la seule année 1990. Je souligne que ce dernier chiffre pour 1990 n'est pas cumulatif.

Selon la ministre d'État aux Finances (M<sup>me</sup> McDougall), cette mesure est nécessaire en vue de réduire le déficit. Nous nous préoccupons tous du déficit, mais il y a certainement des choix à faire dans les mesures à prendre pour nous y attaquer. Les options du gouvernement ont consisté à demander aux simples salariés canadiens de payer la note, pendant que le gouvernement accorde des libéralités fiscales aux sociétés, aux multinationales et aux riches.

La ministre d'État aux Finances s'est montrée très disert sur ses inquiétudes face au déficit et sur une approche responsable à sa réduction. Mais le gouvernement s'est bien peu préoccupé du déficit cette année lorsque, dans le même budget justement dont émanent les projets de loi en discussion, il a décidé d'accorder deux milliards en cadeau fiscal aux multinationales. Et si je précise qu'il s'agit de multinationales, c'est que la largesse fiscale en question favorise essentiellement les multinationales plutôt que les petites sociétés canadiennes.

Et le gouvernement s'est bien peu préoccupé du déficit quand, mal informé, il s'est lancé dans sa désastreuse opération de renflouage de la Banque Commerciale du Canada, qui va coûter aux contribuables canadiens un milliard au bas mot.

Il s'est bien peu préoccupé du déficit quand il a décidé d'accorder un avantage fiscal sur les gains en capital aux gens qui sont à l'aise, sans exiger que ces gains comportent certains avantages pour l'économie. Nous reviendrons ultérieurement à cette mesure dans la discussion du projet de loi.

Pendant ce temps, il abolit la protection de l'indexation pour les premiers 3 p. 100 d'augmentation de l'indice du coût de la vie. Au même moment le gouvernement, par d'autres mesures comme par exemple le projet de loi C-80 dont nous nous occupons bientôt, institutionnalise des mesures inflationnistes.

Ce sont les petits et les moyens salariés qui sont les plus durement frappés par l'abolition de cette indexation protectrice. Tandis que le gouvernement récompense la minorité bien nantie, sans exiger qu'elle procure le moindre avantage à l'économie nationale, la désindexation du régime d'impôt sur le revenu des particuliers accroîtra progressivement le fardeau fiscal des salariés à revenus moyens ou modestes, qui sont le moins en mesure de se le permettre.

D'ici quatre ans, les travailleurs gagnant \$15,000 par an seront frappés d'une augmentation cumulative d'impôt de 36 p. 100. Les personnes gagnant \$100,000 par an ne verront leur impôt augmenter que de 4 p. 100. La désindexation, combinée aux autres dispositions budgétaires destinées à augmenter les taxes de vente et d'accise, impose un fardeau démesuré aux travailleurs à revenus moyens ou modestes. Ce sont pourtant eux qui pourraient consolider la croissance économique par le biais de dépenses à la consommation, n'eût été de l'effet déprimant de ces mesures.

Cette mesure entraîne des conséquences injustes et trop pénibles pour les travailleurs à revenus moyens ou modestes alors que, en vertu d'autres dispositions dans le projet de loi, on fait des cadeaux fort généreux à ceux qui pourraient fort bien assumer un fardeau fiscal plus lourd. Je prie le gouvernement d'agréer l'amendement proposé par mon collègue en vue de supprimer cette proposition injuste et de présenter de nouvelles propositions qui apporteront des avantages concrets au Canada et aux Canadiens.

[Français]

**Le président suppléant (M. Charest):** A l'ordre! Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

---

**REPRISE DE LA SÉANCE**

La séance reprend à 14 heures.

**DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 22 DU RÈGLEMENT**

[Traduction]

**LE RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA**

LES PRESTATIONS VERSÉES À UN HOMME RECONNU COUPABLE DU MEURTRE DE SON ÉPOUSE

**M. John Nunziata (York-Sud-Weston):** Monsieur le Président, on a porté à mon attention une affaire qui exige l'attention immédiate du gouvernement. Le 16 février 1980, Barbara